

Liberté Égalité Fraternité

Demande pour une manifestation d'entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse

Arrêté ministériel du 21 janvier 2005 modifié fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse

À retourner au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Cocher la case correspondant à votre demande □Chiens terriers □Chiens courants □Chiens d'arrêt, spaniels et retrievers □Chiens de sang □Première demande ☐ Renouvellement Demandeur Nom et prénom : Adresse: Numéro de téléphone portable : Numéro de téléphone fixe : Adresse email: Type de manifestation Événement : ☐ Concours de meutes ☐ Brevet de chasse ☐ Field Trial ☐ Test d'Aptitudes Naturelles ☐ Brevet de Rapport en Eau Profonde ☐ Brevet de Rapport À Terre ☐ Broussaillage sur ongulés ☐ Menée à voix sur lièvres Autres: Espèce gibier :

Le tir sur gibier est interdit, seul le tir à l'aide de munitions uniquement amorcées est autorisée pour apprécier le comportement des chiens.

☐ Avec tir

 \square Sans tir

□Piste naturelle	☐Piste artificielle	□Voie saine et froide	☐Terrier naturel	☐Terrier artificiel
Races de chiens pr	résentes :			
Estimation du nombre de chiens présents :				
Conditions de réalisation de la manifestation				
Commune(s) conce	ernée(s) :			
Type de milieu : ☐ Milieu naturel ouvert ☐ Enclos de chasse (au sens du I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement)				
Superficie concern Nature du couvert				
Joindre les attestations datées et signées mentionnant l'accord des propriétaires ou ayants droit ou titulaires du droit de chasse sur les parcelles sur lesquelles est réalisée la manifestation.				
Organisation générale de la manifestation :				
Date de la manifes	tation :			
Huit jours avant la tenue de la manifestation, doivent être transmis à la Direction Départementale des Territoires ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations la liste et les numéros d'identification des chiens qui participent. Conformément à la réglementation sanitaire, les certificats sanitaires et de vaccination doivent être tenus à la disposition des services de contrôle lors de la manifestation.				
		Fait à	,	le
		Signature		
Toutes les informa	tions demandées dans	s ce formulaire sont oblig	atoires.	
Une demande incomplète ou mal remplie ne pourra en aucun cas avoir une suite favorable.				